

Suite au rassemblement d'AESH devant le Rectorat et à la remise de 1600 signatures de la pétition intersyndicale étaient présents :

Les personnels du Rectorat :

- Mr Jaillet Directeur des Ressources Humaines niveau académique
- Mr DELETOILE service DIPER A
- Mme RANCHY en charge de l'ASH auprès de la Rectrice

<u>La délégation reçue</u>: les AESH (représentation variée à l'image de la profession : en CDD, en CDI, avsi, avsm, ou avsco, exerçant en 1^{er} degré ou en 2nd degr) + représentants de 2 collectifs + 3 représentants syndicaux SNES, **UNSA** et FO).

Une audience de près de 3 heures aura au moins permis à chacun de s'exprimer et d'être écouté.

Après un tour de table (chacun présentant son « parcours » d'AESH, et son lieu d'exercice), il est fait état des insatisfactions qui occasionnent la mobilisation actuelle :

- Les modifications horaires substantielles hebdomadaires (+ 3 h) d'accompagnement élèves.
- L'inexistence de l'information administrative
- L'interrogation sur la diversité des contrats, et sur une modification en cette rentrée ?
- Le non respect des personnels
- Mais aussi les conditions toujours inadmissibles, d'emploi et de salaire, des personnels AESH.
- Le « travail invisible » et l'inexistence de formation

Les annonces du Rectorat :

Une « CARRIERE » : Mr Jaillet annonce qu'il est convenu de réévaluer la carrière de chaque contractuel, afin de procéder à la revalorisation triennale actée par l'Etat. Cette revalorisation tiendra compte des temps passés en CDD et CDI et sera rétroactive.

Commentaire du SE-UNSA: Mr Jaillet indique simplement que le Rectorat est en train de faire le travail qui a été acté dans la fonction publique depuis plusieurs mois déjà! Ouf, les AESH vont toucher ce que l'état leur doit! C'est-à-dire une augmentation de 5 points d'indice tous les 3 ans.

Des frais de déplacements : Mr Jaillet annonce que les AESH auront droit, comme les autres agents de l'éducation Nationale, à des frais de déplacement... et auront probablement à faire établir un « état mensuel » de leurs déplacements.

Commentaire du SE-UNSA : Ces frais sont amplement sous estimés, et ne concernent pas les agents qui se déplacent dans une seule commune, ou sur des communes limitrophes...

De la formation : la formation dispensée remplit le cahier des charges national : 60 h d'accompagnement à la prise de fonction.

Pour une formation complémentaire ou continue, c'est le service FTLV (formation tout au long de la vie) qui la met en place. L'idée serait de la rendre commune à l'ensemble des personnels concernés par les thématiques... ou d'ouvrir les « temps de conférences ».

Commentaire du SE-UNSA: Voilà des années que le SE-UNSA dénonce le manque de moyens récurrent qui prive les agents de l'éducation nationale de formation continue. Le « catalogue » est intéressant, mais trop peu de personnes partent effectivement en journées de stage.

Les moyens de communication : Lors des discussions, un problème majeur est soulevé : le défaut de communication du rectorat, envers ses agents. Le Rectorat estime que chacun se sert régulièrement de son adresse professionnelle (nom.prenom@ac-grenoble.fr), et consulte PIA (le portail individuel agent)...

Les AESH témoignent que ce n'est pas le cas, voire qu'ils ne connaissent pas l'existence de cet outil de communication.

Commentaire du SE-UNSA: Pour s'assurer d'une efficacité, l'administration devrait communiquer par adresse électronique individuelle, mais aussi doubler son information par la voie hiérarchique classique. L'outil informatique devrait disposer d'un retour: un avis de lecture des mails envoyés. La communication « dématérialisée » n'a qu'un objectif budgétaire, au détriment des relations directes, individuelles, et humaines.

La reconnaissance professionnelle : Mme Ranchy est enthousiaste à la politique inclusive, et remercie les AESH de leur investissement quotidien pour que l'inclusion des élèves à besoin particulier soit une réussite !

Commentaire du SE-UNSA: Oui, les AESH font un boulot extraordinaire avec nos élèves les plus difficiles, et oui, les enseignants savent combien leur présence est indispensable. Mais il faut rappeler que même CDisés, ils restent précaires, et mal rémunérées ... Alors la reconnaissance mielleuse des services du Rectorat a un goût plutôt amer...

Après ces échanges « noyant un peu le poisson », la délégation repositionne l'enjeu de l'audience : les 3 h de plus d'accompagnement exigées en cette rentrée...

Plusieurs AESH ont, à plusieurs reprises et tout au long de l'audience, exprimés leur colère : le discours poli et enrobé des représentants de la Rectrice est simplement insupportable quand on parle d'heures de présence auprès des élèves, de conditions de travail et de salaire ! Les modifications de ce début d'année (+ 3h) font déborder le vase !

Le Contrat de travail : Mr Jaillet reprend la circulaire de 2014 :

L'exercice d'un temps plein exige 1607 h de travail ; les AESH exercent à 50% ou à 60 % : donc il est attendu 804 h de travail pour un mi-temps.

Les contrats sont signés parfois sur 39 ou 40 semaines. Il sera exigé par le rectorat une validation unique sur 39 semaines.

Certains agents, AESH compris, exercent sur une durée effective de 39 semaines :ils sont par exemple dans les établissements du second degré pendant une partie des congés scolaires. Leur 804 h sont donc réparties sur 39 semaines, soient 21 h hebdomadaires.

Mais d'autres exercent uniquement sur 36 semaines, parce que leur mission est uniquement centrée sur l'élève : ils « doivent » donc 22h30 de travail hebdomadaire.

La répartition hebdomadaire entre temps auprès des élèves, temps de réunions, préparation, formation, n'est pas inscrite dans le contrat de travail. Aussi, même si cette répartition a changé en cette rentrée, les contrats (et donc le salaire) restent les mêmes.

Commentaire du SE-UNSA: Le SE-UNSA exige depuis la création de ce métier, un salaire décent pour les AESH. Il est inadmissible d'exiger une disponibilité quotidienne auprès des élèves, pour un service de 22h30, et un salaire de 600 euros mensuels. Les avancées pour ce métier doivent être nationales.

L'organisation des emplois du temps :

Mr Jaillet dit « découvrir » qu'une réorganisation du temps de travail des AESH a été engagée... Les échanges font apparaître que « cette crispation de rentrée » n'existe pas dans les autres départements de l'académie... Il s'engage à « publier une circulaire de cadrage en ce qui concerne les contrats de travail » et va s'informer sur le temps d'accompagnement effectif d'élèves, et le temps de travail invisible (réunions, échanges avec les partenaires, travail personnel...)

Commentaire du SE-UNSA: Attention, la circulaire de recadrage pour les contrats va uniquement réaffirmer les 804 h pour un 50% et ne résout rien du problème de cette rentrée. La comparaison entre les départements est « désavantageuse » pour les collègues de l'Isère... Dans d'autres départements, les AESH exercent le plus souvent 20h par semaine auprès des élèves...

Le Rectorat proposera sans doute de tendre vers une harmonisation académique : il est peu probable qu'elle se fasse « au plus avantageux » pour les AESH ... c'est-à-dire 18h présence élèves, et 4h30 de temps invisible chaque semaine, ce qui était encore en vigueur en Isère. De plus, chacun connait la difficulté à couvrir l'ensemble des besoins des élèves au regard des notifications prononcées.

Nous ne sommes pas dupes : les 3h par AVS, récupérées auprès des élèves, permettent de combler la pénurie récurrente d'accompagnant.

B. BRUYERE, pour le SE-UNSA et UNSA Education.

